

# COMPTES RENDUS REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Réunion du 13 avril 2010

### Compte de Gestion 2009

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2009 de Madame le Percepteur.

### Compte Administratif 2009

Le conseil municipal, au vu du Compte Administratif 2009, adopte à l'unanimité les résultats suivants : (en Euros)

Résultat de l'exercice de fonctionnement.....	74565.32 +
Résultat de l'exercice cumulé de fonctionnement.....	263865.84 +
Résultat de l'exercice d'investissement.....	58193.37 +
Résultat de l'exercice cumulé d'investissement.....	89260.40 +

### Affectation du Résultat 2009

Le conseil municipal décide d'affecter l'excédent de fonctionnement au report à nouveau créditeur ligne 002 pour la somme de : 263865.84 € en fonctionnement et décide d'affecter l'excédent d'investissement au report à nouveau créditeur ligne 001 pour la somme de 89260.40 € en section d'investissement.

- Dépenses de fonctionnement .....	572015.60 €
- Recettes de fonctionnement .....	575147.84 €
- Dépenses d'investissement.....	608769.40 €
- Recettes d'investissement.....	608769.40 €

### Taux d'impositions

Le conseil municipal vote les trois taxes servant de base de calcul pour les impôts 2010, soit :

- Taxe Habitation..... 8.28 %
- Taxe Foncière Bâti..... 16.85 %
- Taxe Foncière Non Bâti... 30.04 %

### Subventions 2010

Le conseil municipal valide le vote des subventions pour l'année 2010, pour un montant total de 1790 € à l'article 6574, les documents demandés auprès des associations ayant été fournis :

- Association anciens combattants Villy Bocage	220.00 €
- Association théâtrale « TTM » de Villy Bocage	220.00 €
- Association Villysois Villy Village	220.00 €
- A.D.M.R. Villers Bocage	110.00 €
- Association Ecole de nos Loustics	220.00 €
- OCCE 14 Coopérative scolaire école	470.00 €
- Viking Nordveg	110.00 €
- Cinéma Paradisio	110.00 €
- Mélimédon	110.00 €

**Soit un total de : 1790.00 €**

### **Demande de subvention Mémorial Anciens Combattants**

Le conseil municipal décide par 9 voix contre, 4 abstentions, 1 voix pour, de ne pas donner suite à la demande de subvention pour le financement d'un Mémorial pour les morts Indo – Coréo – Afro Opex

### **Choix d'un architecte pour les écoles**

Suite au choix de l'architecte, Mme FIQUET, pour la création de 2 nouvelles classes, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire et l'autorise à signer tout document relatif à ce projet.